

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2013**

Convocation : le 19 septembre 2013

Présents : Mesdames REYNAUD, BARBAZANGES et DAUPHIN  
Messieurs DEJOURS, SOTON, HURLIN, DUPIN, LADREYT et GUERIN

Excusés : Messieurs COSTE, SAHY et GREGOIRE  
Madame VAUGRENARD

La séance est ouverte à 20 heures.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain LADREYT

Le procès-verbal du 26 Juillet 2013 est adopté à l'unanimité.

- **Délibération N° 34 / 2013 : Plan Local d'Urbanisme approbation de la modification simplifiée N° 1**

Le conseil municipal de CHAMPIS,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-13, L 123-19 et R 123-20-1 et R 123-20-2 ;  
Vu le projet mis à disposition du public du 01 Août 2013 au 01 septembre 2013 inclus;  
Vu l'absence de remarques formulées par le public ;  
Vu les avis favorables de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, de la Communauté de communes Rhône Crussol, du Conseil Général, du Préfet de l'Ardèche

Considérant que le projet est prêt à être approuvé ;

**Après en avoir délibéré :**

- **décide d'approuver le dossier de modification simplifiée du PLU** : correction du règlement (article 6) des zones U et AU à savoir les constructions dans ces 2 zones doivent s'implanter avec un retrait minimum de 8 mètres de l'axe des RD 219, RD 269 et RD 369a tel qu'il est annexé à la présente ;

- **dit que la présente délibération fera l'objet**, conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, **d'un affichage** en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal ;

- **dit que le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de CHAMPIS et à la sous-préfecture de Tournon**

- **dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU, sont exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie, insertion dans un journal diffusé dans le département.)**

**POUR : 09**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**



Suite à l'extension du réseau AEP nécessaire pour les constructions de Monsieur et Madame POMMARET Francis et de Monsieur POMMARET Michel au lieu dit la Blache du Fringuet, les participations (établies suivant conventions signées entre les parties du 16 septembre 2013) sont de :

- 5107.50 € TTC pour Monsieur POMMARET Michel (3 raccordements)
- 1702.50 € TTC pour Monsieur et Madame POMMARET Francis (1 raccordement)

Après avoir délibéré le Conseil Municipal confirme le principe de PVR et autorise Monsieur le Maire à procéder à l'émission des titres de recette correspondant.

POUR : 09

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**- Délibération N° 38 / 2013 convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour le lotissement « le Souledomati »**

Monsieur le Maire expose que le syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche a prévu de réaliser des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité au futur lotissement communal « le Souledomati » à Garnier.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont à coordonner avec des travaux d'enfouissement sur les installations d'éclairage public et les réseaux de télécommunications dont le maître d'ouvrage est la commune.

L'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 a ajouté à l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise privée, dite loi MOP, la disposition suivante :

« Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».

Le SDE07 a prévu dans ses statuts approuvés le 26 novembre 2007 la possibilité d'exercer la coordination des travaux de dissimulation des réseaux (article 5.3) .

Monsieur le Maire propose de confier par convention la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux au SDE07.

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage et de son annexe financière, et décrit la procédure sur les modalités d'acquisition des matériels d'éclairage public.

Il indique que la commune devra étudier et retenir le type des matériels d'éclairage public qui devront être installés dans le cadre de cette opération et propose au conseil municipal de retenir, pour leurs qualités esthétiques et techniques, parmi les différents matériels d'éclairage public envisagés.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** le programme des travaux présentés par Monsieur le Maire.

- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération.
- 3) **DECIDE** d'étudier ultérieurement les matériels d'éclairage qui devront être installés dans le cadre de cette opération.
- 4) **AUTORISE** le SDE07 à signer la convention à passer avec France Télécom.
- 5) **S'ENGAGE** à prévoir au budget les crédits nécessaires.

POUR : 09

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**- Lotissement « le Souledomati » Champis GARNIER :**

**- modification du cahier des charges**

Après échanges et réflexions, l'équipe municipale décide de conserver en l'état le règlement du lotissement relatif aux toitures qui devront être végétales ou végétalisées.

**- Construction villas communales**

S'agissant de la construction des villas communales et suite à la rencontre du 17 Juillet 2013 (Jean Soton, Denis Dupin, Gilbert Dejours) avec la société Habitat Dauphinois spécialisée dans la construction des logements sociaux, plusieurs montages financiers ont été évoqués :

- Vente du terrain à Habitat Dauphinois qui se charge de la construction, du financement et de la gestion immobilière (90 % des réalisations sont effectuées sur la base de ce montage).
- Construction en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement). La VEFA est le contrat par lequel l'ouvrage devient propriété de la commune au fur et à mesure de l'avancement des travaux et du paiement du prix correspondant.

Au terme de la rencontre « Habitat Dauphinois » s'est engagé à produire une étude de faisabilité et une estimation du coût pour la fin septembre.

A ce jour et après plusieurs relances, nous sommes toujours en attente d'une estimation de la part de la société « Habitat Dauphinois ».

Les membres du conseil municipal décident de consulter un architecte spécialisé dans la construction d'éco-lotissements afin d'obtenir une seconde étude de faisabilité.

**- Travaux de viabilisation**

Les travaux de viabilisation devraient commencer le mardi 01 octobre 2013, travaux effectués par l'entreprise GRUAT TP de Plats.

**- Site Internet**

Une journée de formation pour les membres de la commission « Internet » (Françoise Barbazanges, Eric Guérin, Gilbert Dejours et Stéphanie) aura lieu en mairie de Champis le lundi 07 octobre 2013 en présence d'un technicien des Inforoutes de l'Ardèche. L'objectif des membres de la commission est de procéder à l'ouverture du site avant la fin de l'année 2013.

- **Bulletin municipal N° 21**

Après validation par l'équipe municipale, le bulletin municipal trimestriel n° 21 sera diffusé au cours de la première quinzaine d'octobre.

- **Ecole :**

**Rythmes Scolaires**

De nombreuses rencontres entre les élus, la Tribu, les associations, les enseignants et les représentants des parents d'élèves ont lieu afin d'organiser et d'uniformiser la mise en place de la réforme scolaire pour la rentrée 2014 / 2015 avec les 5 communes du plateau (Alboussière, Champis, Boffres, Saint Romain de Lerps, Saint Sylvestre).

**Rentrée 2013 / 2014**

Effectifs pour la rentrée scolaire 2013 / 2014 : 192 enfants – stabilité des effectifs avec ouverture aux enfants de moins de 3 ans.

**Travaux :** **une nouvelle salle de motricité** pour l'école et des locaux adaptés pour la Tribu et les activités du péri-scolaire fonctionnelle depuis la rentrée scolaire.

**local de la cantine :** les travaux d'agrandissement se poursuivent et devraient s'achever pour les vacances de la Toussaint

Le coût total des travaux s'élève à 100 000 €. La participation de la commune de Champis – au prorata du nombre d'élèves – est estimée à 25 000 €.

Rencontre le 28 octobre à 20 h 30 avec les élus d'Alboussière pour faire le point sur la rentrée scolaire et les travaux en cours.

- **Centre de Gestion de l'Ardèche : convention de participation risque prévoyance garantie maintien de salaire**

Suite au décret n° 2011 – 1474 du 8 novembre 2011 permettant aux employeurs territoriaux de participer au financement de la protection sociale complémentaire, la commune de Champis a chargé le Centre de Gestion par délibération N° 08 / 2013 en date du 22 février 2013 de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Pour l'Ardèche, et après consultation, c'est la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) qui a été retenue. Il conviendra de délibérer lors d'une prochaine séance de conseil municipal pour fixer le niveau de participation de la commune.

- **CCAS décision modificative N° 1 / 2013**

Monsieur le Président du CCAS explique qu'il est nécessaire d'opérer des modifications au budget CCAS 2013 de la commune pour ajuster les crédits budgétaires.

Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de modifier comme suit le budget CCAS 2013.

**BUDGET CCAS**

60623 ALIMENTATION	- 50	6562 AIDES	+ 50
--------------------	------	------------	------

POUR : 09

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **CCCAS repas et colis de fin d'année**

Les membres du CCAS (Sabine Reynaud, Françoise Barbazanges, Janine Gaillard, Rolande Dauphin, Gilbert Dejours, Patricia Margirier et Madeleine Badel) se réuniront le mercredi 9 octobre à 11 heures en mairie de Champis afin d'organiser le repas de fin d'année offert aux personnes de plus de 70 ans. A cette occasion, il est confirmé que tous les inscrits sur la liste électorale de plus de 70 ans sont concernés.

Le repas pourrait avoir lieu le Mardi 10 Décembre 2013 à midi – à confirmer-

- **Employé communal :**

Le contrat CAE CUI de Roland Garnier se terminant le 31 octobre 2013, il sera procédé au recrutement d'un nouvel employé communal.

- **Aires de pique nique sur la route départementale RD 533 :**

Un administré nous a signalé que les aires de pique nique sont souvent encombrées de débris. Le problème a été signalé à la société en charge de la collecte des ordures. La municipalité, en fonction de ses moyens, fera tout pour maintenir les aires de repos accueillantes. Reste à déplorer et à condamner l'incivisme de quelques individus qui dégradent ces espaces de repos.

- **Congrès des Maires de l'Ardèche du 11 octobre 2013:**

Le prochain Congrès des Maires de l'Ardèche se déroulera le vendredi 11 octobre 2013 aux Vans. Gilbert DEJOURS participera aux travaux.

Deux temps d'échanges sont prévus : dans la matinée, la réforme des scrutins locaux et, dès 14h45, une table ronde consacrée aux perspectives d'avenir de l'ingénierie territoriale.

Le Salon des maires de l'Ardèche offrira également la possibilité aux élus de rencontrer les entreprises locales partenaires des collectivités ardéchoises.

- **Bois communaux du Cros de Réaux :**

Jean Soton prendra contact avec des professionnels afin d'établir des devis pour éclaircir les bois communaux du Cros de Réaux.

- **Travaux presbytère : appartement au 1 er étage:**

Les travaux de réhabilitation du premier étage de l'ancien presbytère seront terminés pour le 15 octobre. Monsieur le Maire présente à l'équipe municipale un dossier pour la location de l'appartement. Un bail d'habitation sera prochainement signé.

- **Villas les sources : création d'une cheminée:**

Des devis ont été établis afin de créer une cheminée dans chacune des villas communales du Quartier les Sources. Avec cet équipement, le chauffage au bois devrait permettre d'alléger la facture d'électricité.

- **Parking Champis Garnier : création d'un escalier:**

Un devis va être établi par l'association Tremplin Services afin de réaliser l'escalier permettant de relier le nouveau parking à la place de l'église. Jean Soton s'occupe de ce dossier.

La séance est levée à 22H55.

<p style="text-align: center;"><i>Prochaine séance du Conseil Municipal :</i> Le <b>Vendredi 25 Octobre 2013</b> à 20 heures salle du Conseil à CHAMPIS</p>
---

Le Secrétaire de Séance

Les Membres du Conseil Municipal